

7 ECCA

Société par actions simplifiée
au capital de 466 000 euros
Siège social : 7 rue de la Croix de Limbre, 86440 MIGNE-AUXANCES
809 612 617 RCS POITIERS

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS (Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : 7 ECCA

Forme juridique : société par actions simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 809 612 617 RCS POITIERS

Représentée par :

Monsieur Emmanuel ARLOT

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Emmanuel ARLOT

DocuSigned by:

091E367EB9C6404...

7 ECCA

Société par actions simplifiée
au capital de 466 000 euros
Siège social : 7 rue de la Croix de Limbre, 86440 MIGNE-AUXANCES
809 612 617 RCS POITIERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 629 242,94 euros de la manière suivante :

- au compte « AUTRES RESERVES » 629 242,94 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:

091E367EB9C6404...

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président

DocuSigned by:

ARLOT EMMANUEL

091E367EB9C6404...

SASU 7 ECCA

7 rue de la Croix de Limbre
86440 - MIGNE AUXANCES

COMPTES ANNUELS
AU
31 DÉCEMBRE 2024

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Page 18

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENOIS

Désignation de l'entreprise										SASU 7 ECCA										Néant										*																													
Adresse de l'entreprise										7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE										86440 MIGNE AUXANCES																																							
Numéro SIRET *										8 0 9 6 1 2 6 1 7 0 0 0 1 3										Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2										Durée de l'exercice précédent *										1 2									
																				Exercice N clos le										3 1 1 2 2 0 2 4										Exercice N-1 clos le										3 1 1 2 2 0 2 3									
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																			
										1										2										3										4																			
ACTIF IMMOBILISE										Immobilisations incorporelles										Fonds commercial *										010										012																			
																				Autres *										014										016																			
										Immobilisations corporelles *																				028										030																			
										Immobilisations financières * (1)																				040										042																			
										Total I (5)																				044										048																			
ACTIF CIRCULANT										Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050										052																													
										Marchandises *										060										062																													
										Avances et acomptes versés sur commandes										064										066																													
										Créances (2)										Clients et comptes rattachés*										068										070																			
																				Autres * (3)										072										074																			
										Valeurs mobilières de placement										080										082																													
										Disponibilités										084										086																													
										Charges constatées d'avance *										092										094																													
										Total II										096										098																													
										Total général (I+II)										110										112																													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Page 19

Désignation de l'entreprise SASU 7 ECCA

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 1 2 2 0 2 4 Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }		215		214		
		217		218	308 427	421 156
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	9 469	9 468
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	317 896	430 624

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	13 166	13 017
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244	5 610	4 714
Rémunérations du personnel *				250	105 468	105 468
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	63 096	54 431
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255			254	20 160	20 160
Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262		
	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	207 499	197 790

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)				280	512 505	499 700
Produits exceptionnels (IV)				290	75 202	
Charges financières (V)				294	13 908	16 907
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			300	1 004	1
	348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	53 948	68 528

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

				310	629 243	647 098
--	--	--	--	-----	---------	---------

B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	13 800	
Provisions non déductibles *				322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.net)				324	57 660	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	37 024	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		

Réintégrations

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44. sexies)	127	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)	991	
Divers ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993		
						504 935

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				352	232 792	354
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				356		
						360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

				370	232 792	372
--	--	--	--	-----	---------	-----

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

SASU 7 ECCA

7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE

86440 MIGNE AUXANCES

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

S.A. MONDIAL AUDIT "DYNAUDIT"

17 RUE MAXIMILIEN MICHELIN

4 RUE DU BUAT

77160 PROVINS

01.64.00.33.11

SASU 7 ECCA
86440 MIGNE AUXANCES

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Disponibilités en Euros	7
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	9
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	21 900		
Matériel de transport	78 900		
Immobilisations corporelles en cours			17 890
TOTAL	78 900		17 890
Autres titres immobilisés	2 893 582		
TOTAL	2 893 582		
TOTAL GENERAL	2 994 382		17 890

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			21 900	
Matériel de transport			78 900	
Immobilisations corporelles en cours			17 890	
TOTAL			96 790	
Autres titres immobilisés		1 000	2 892 582	
TOTAL		1 000	2 892 582	
TOTAL GENERAL		1 000	3 011 271	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	46 600			46 600

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	162 752
Autres créances	3 183
Total	165 935

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 160
Autres dettes	3 426
Total	8 586

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	296
Total	296

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		2 892 581	
Créances clients et comptes rattachés		403 787	
Autres créances		182 338	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		280	
Autres dettes		44 875	

Participations :

SCI République : 64 312.00
SAS ACR Poitou : 408 000.00
Régie Solaire Invest : 55 000.00
SCI République 2 : 437 976.56
SAS QFP : 1 028 243.00
SCI du Pêcheur : 899 050.00
Total 2 892 581.56

Client ACR Poitou : 400 907.00
Client SCI république 1 : 1 440.00
Client SCI République 2 : 1 440.00
Total 403 787.00

C/C ACR Poitou : 150 000.00
C/C sci du pêcheur: 12 337.59
C/C Régie Solaire Invest : 20 000.00
Total 182 337.59

C/C République 2 : 41 449.17
Intérêts à payer SCI République 2 : 3426.45
Total 44 875.62

Fournisseurs SCI République : 80.00
Fournisseurs SCI République 2 : 200.00
Total 280.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



Expertise comptable - Conseil - Audit

7ECCA

SAS au capital de 466 000 euros
Siège social : 7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE
86440 MIGNE-AUXANCES

809 612 617 R.C.S. Poitiers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

7ECCA

SAS au capital de 466 000 euros
Siège social : 7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE
86440 MIGNE-AUXANCES

809 612 617 R.C.S. Poitiers

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024**

7ECCA
SAS au capital de 466 000 euros
Siège social : 7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE
86440 MIGNE-AUXANCES

809 612 617 R.C.S. Poitiers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

A l'Associé unique de la société 7ECCA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 7ECCA, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

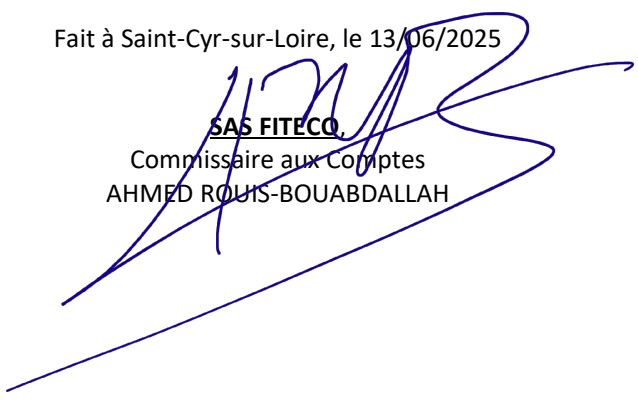
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Cyr-sur-Loire, le 13/06/2025


SAS FITECO
Commissaire aux Comptes
AHMED ROUIS-BOUABDALLAH

7ECCA

SAS au capital de 466 000 euros
Siège social : 7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE
86440 MIGNE-AUXANCES

809 612 617 R.C.S. Poitiers

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement	21 900	13 140	8 760	13 140
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	78 900	71 464	7 436	23 216
	Immobilisations en cours	17 890		17 890	
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	2 892 582		2 892 582	2 893 582
	Prêts				
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières				
	Total II	3 011 271	84 604	2 926 667	2 929 938
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	15 857		15 857	
	Créances (3)				
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	566 539		566 539	523 186
	Autres créances	204 977		204 977	406 103
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	744 419		744 419	191 416
	Charges constatées d'avance (3)	296		296	282
	Total III	1 532 088		1 532 088	1 120 986
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 543 359	84 604	4 458 755	4 050 924

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 466 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	466 000	466 000
	Réserves		
	Réserve légale	46 600	46 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 314 823	1 667 725
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	629 243	647 098
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	3 456 666	2 827 423
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	791 448	992 449
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	71 259	111 176
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 410	5 833
	Dettes fiscales et sociales	113 496	107 757
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50
	Autres dettes	3 426	6 236
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	1 002 089	1 223 501
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 458 755	4 050 924

(1) Dont à moins d'un an

263 281

285 197

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	308 427		308 427	421 156		112 729	26.77
Chiffre d'affaires NET	308 427		308 427	421 156		112 729	26.77
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			9 468	9 468			
Autres produits			1			1	
Total des Produits d'exploitation (I)			317 896	430 624		112 728	26.18
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			13 166	13 017		148	1.14
Impôts, taxes et versements assimilés			5 610	4 714		896	19.00
Salaires et traitements			105 468	105 468			
Charges sociales			63 096	54 431		8 665	15.92
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 160	20 160			
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			207 499	197 790		9 709	4.91
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			110 397	232 834		122 437	52.59
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	504	987	499	700	5 287	1.06
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7	518			7 518	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	512	505	499	700	12 805	2.56
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	13	908	16	907	2 999	17.74
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	13	908	16	907	2 999	17.74
2. Résultat financier (V-VI)	498	597	482	793	15 803	3.27
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	608	993	715	627	106 634	14.90
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	202				202	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	75	000			75 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	75	202			75 202	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4		1		3	557.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1	000			1 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	1	004	1		1 003	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	74	198	1		74 198	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	53	948	68	528	14 580	21.28
Total des produits (I+III+V+VII)	905	602	930	324	24 722	2.66
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	276	359	283	226	6 867	2.42
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	629	243	647	098	17 855	2.76

SASU 7 ECCA

7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE

86440 MIGNE AUXANCES

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

S.A. MONDIAL AUDIT "DYNAUDIT"

17 RUE MAXIMILIEN MICHELIN

4 RUE DU BUAT

77160 PROVINS

01.64.00.33.11

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	7
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Disponibilités en Euros	7
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	9

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations	11
--------------------------------------	----

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	21 900		
Matériel de transport	78 900		
Immobilisations corporelles en cours			17 890
TOTAL	78 900		17 890
Autres titres immobilisés	2 893 582		
TOTAL	2 893 582		
TOTAL GENERAL	2 994 382		17 890

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			21 900	
Matériel de transport			78 900	
Immobilisations corporelles en cours			17 890	
TOTAL			96 790	
Autres titres immobilisés		1 000	2 892 582	
TOTAL		1 000	2 892 582	
TOTAL GENERAL		1 000	3 011 271	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	46 600			46 600

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	162 752
Autres créances	3 183
Total	165 935

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 160
Autres dettes	3 426
Total	8 586

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	296
Total	296

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		2 892 581	
Créances clients et comptes rattachés		403 787	
Autres créances		182 338	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		280	
Autres dettes		44 875	

Participations :

SCI République : 64 312.00
SAS ACR Poitou : 408 000.00
Régie Solaire Invest : 55 000.00
SCI République 2 : 437 976.56
SAS QFP : 1 028 243.00
SCI du Pêcheur : 899 050.00
Total 2 892 581.56

Client ACR Poitou : 400 907.00
Client SCI république 1 : 1 440.00
Client SCI République 2 : 1 440.00
Total 403 787.00

C/C ACR Poitou : 150 000.00
C/C sci du pêcheur: 12 337.59
C/C Régie Solaire Invest : 20 000.00
Total 182 337.59

C/C République 2 : 41 449.17
Intérêts à payer SCI République 2 : 3426.45
Total 44 875.62

Fournisseurs SCI République : 80.00
Fournisseurs SCI République 2 : 200.00
Total 280.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

